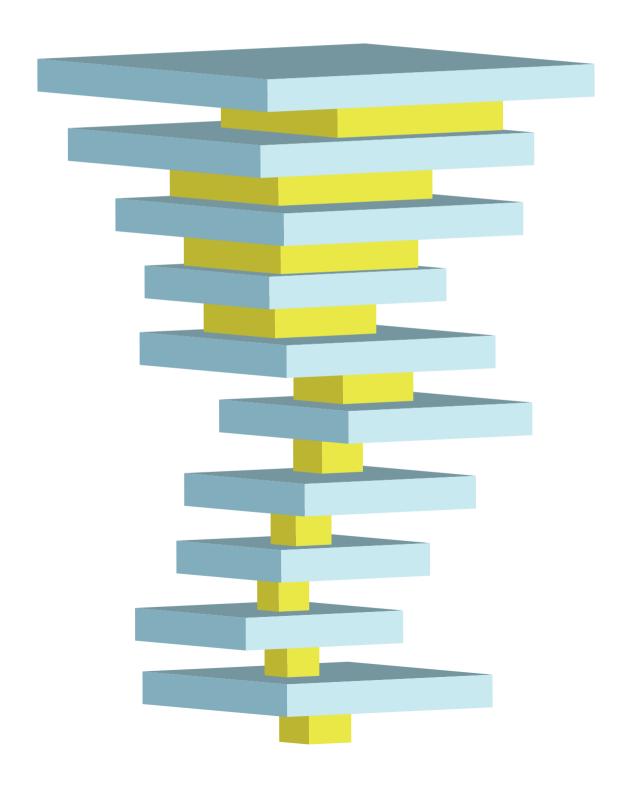
Rapport annuel 2016



Jour après jour, nous travaillons avec des personnes et avec des chiffres. Raison pour laquelle le présent rapport annuel 2016 consacre ses six illustrations aux prestations complémentaires ordinaires. Correctes sur le plan statistique, comme toujours, mais parfois sous la forme d'un clin d'œil. Nous vous souhaitons beaucoup de plaisir à les étudier!

Sommaire

Avant-propos

Divisions

- Cotisations et allocations
- Prestations complémentaires
- Support et services
- Rentes et indemnités journalières
- Organisation

Comptes annuels 2016

- 22 Caisse de compensation du canton de Berne
- 24 Caisse d'allocations familiales du canton de Berne
- Rapport de l'organe de révision
- Impressum

Avant-propos

Avant-propos du directeur

L'exercice 2016 de la Caisse de compensation du canton de Berne a été marqué par la mise en œuvre de la réorganisation dans le domaine des prestations. Il a également été procédé à d'intenses travaux d'adaptation de notre application dédiée aux cotisations et de son utilisation dans le cadre des caisses IGS. Les montants de la réduction individuelle de prime ont par ailleurs dû être adaptés en cours d'année et les conséquences sur les versements en faveur des caisses-maladie et des bénéficiaires de prestations complémentaires ont été mises en œuvre. Enfin, les travaux de planification au sein de la CCB ont été lancés dans la perspective de la mise en œuvre de la première partie de la réforme Prévoyance vieillesse 2020 à partir de 2018. La reprise généralisée des applications IGS (Informatique pour les assurances sociales) en 2019 demande une vérification et une adaptation de l'organisation interne et des processus.



Heiner Schläfli, directeur de la Caisse de compensation du canton de Berne

Division Rentes et indemnités journalières (DRIJ) et division Prestations complémentaires (DPC)

Le début de l'année a marqué le début des deux nouvelles divisions Rentes et indemnités journalières (DRIJ) et Prestations complémentaires (DPC). Avec l'entrée en service des deux nouveaux responsables de division, Brigitte Aebi pour la DRIJ et Pascal Defuns pour la DPC, elles ont déjà pu commencer leur travail dans le cadre des structures nouvellement créées. Il appartient désormais aux directions de division, aux responsables d'équipe et à l'ensemble des collaboratrices et collaborateurs de vérifier les compétences et les processus et de les adapter de manière judicieuse. Les travaux ont très bien démarré, mais

d'autres adaptations vont encore être nécessaires pour aboutir à une perception commune des tâches à effectuer. Les premiers résultats positifs ont déjà été observés. C'est ainsi par exemple que la division Rentes et indemnités journalières a lancé l'organisation interne destinée à gérer la mise en œuvre de la réforme Prévoyance vieillesse 2020 et que les premières mesures ont été initiées quand bien même certains détails manquent encore quant à l'ampleur de la révision. La division Prestations complémentaires a géré de manière irréprochable l'augmentation des montants de la réduction individuelle de prime au 1er juillet 2016. Elle a par ailleurs réduit de manière significative et durable les travaux à effectuer tant en matière de prestations complémentaires annuelles que de frais de maladie et d'invalidité.

Collaboration au sein du pool IGS

En adhérant au 1er janvier 2016 au pool informatique pour les assurances sociales, la CCB est entrée dans une nouvelle ère en matière d'applications informatiques. Le regroupement des systèmes informatiques progresse rapidement, mais il nécessite toutefois beaucoup de travail et entraîne une charge supplémentaire importante pour les collaboratrices et collaborateurs. Dans le domaine des cotisations et des allocations, les travaux doivent être achevés d'ici au premier trimestre 2017. Dans ce domaine, les applications pratiques pour la première caisse du pool IGS, la SVA Saint-Gall, sont prévues pour le 1er juillet 2017. La motivation des collaboratrices et collaborateurs impliqués demeure très élevée. Les échanges avec de nombreux collègues d'autres caisses de compensation sont très appréciés.

Lors d'une réunion en fin d'année, il a également été procédé au lancement des travaux dans le domaine des applications pour les prestations. Dans ces groupes de travail, il s'agira de faire en sorte que les collaboratrices et collaborateurs des divisions Rentes et indemnités journalières et Prestations complémentaires identifient, parmi les applications qui seront désormais utilisées au sein de la CCB, les fonctions susceptibles de gêner ou d'entraver leur fonctionnement afin de les améliorer.

On notera enfin que les caisses de compensation du Canton de Genève et du Canton du Jura ont également décidé de rejoindre IGS, respectivement au 1^{er} juillet 2016 et au 1^{er} janvier 2017.

Organisation interne

La reprise par la CCB de l'ensemble des applications IGS implique que les processus de travail existants et les structures organisationnelles soient vérifiés et adaptés de manière judicieuse. Les travaux d'analyse ont été menés par la direction dans le cadre de différents workshops et les cadres ainsi que l'ensemble des collaboratrices et collaborateurs ont pu être informés à fin novembre des modifications projetées et de la planification des travaux de détail. L'objectif est de connaître en été 2017 notre organisation future et les processus les plus importants et de procéder à la planification de la mise en œuvre.

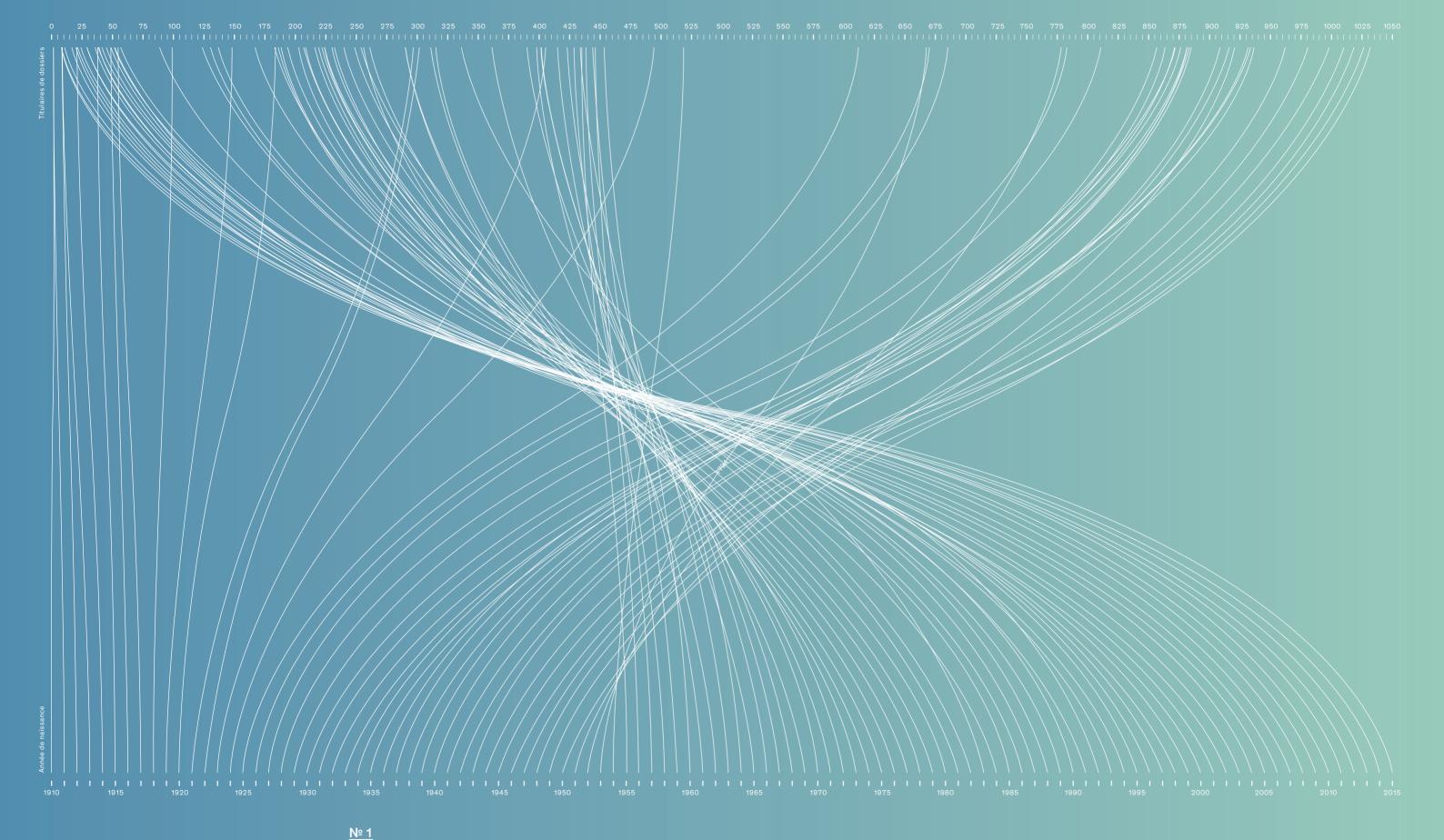
En parallèle, nous avons procédé l'été passé pour la deuxième fois depuis 2010 à un vaste sondage auprès du personnel. Nous avons pu à cette occasion profiter à nouveau du fait que le canton a mis le questionnaire à notre disposition. Les évaluations, qui ont été réalisées par une entreprise spécialisée externe, ont été réalisées tant au niveau de la CCB que des divisions et des équipes. Le taux de réponse a atteint 90,6 %, ce qui est sensationnel. Le sondage a révélé une satisfaction au travail élevée, une très grande identification avec la CCB et un bon comportement orienté sur les objectifs. Il a également mis en lumière certaines faiblesses que la direction a essayé de réduire de manière résolue au moyen de mesures ciblées.

Avec l'expression de nos salutations distinguées



Directeur de la Caisse de compensation du canton de Berne

Rapport annuel 2016 Caisse de compensation du canton de Berne Rapport annuel 2016 Caisse de compensation du canton de Berne



Nombre de titulaires de dossiers par année de naissance

Dans le canton de Berne, les prestations complémentaires

Division Cotisations et allocations

A fin 2016, 57 collaboratrices et collaborateurs travaillaient dans la division Cotisations et allocations. Parmi leurs tâches, on compte pour l'essentiel la fixation et la perception des cotisations à l'égard des employeurs, des indépendants et des personnes sans activité lucrative ainsi que la vérification et le versement de prestations pour ce qui est des allocations pour perte de gain, des allocations de maternité et des allocations familiales.

Dans le cadre de ces activités, on rappellera notamment que: (chiffres 2015 entre parenthèses)

68908

(67498)attestations de salaires ont été traitées.

43931

(43633)personnes sans activité lucrative ont été suivies.

45305

allocations familiales ont été versées.

35394

cartes APG ont été vérifiées et les allocations versées.

(11442)

procédures de sommation ont été engagées.

annonces d'indépendants ont été reçues et vérifiées.

demandes d'allocations de maternité ont été traitées.

Comme lors des années précédentes, ces tâches centrales ont pu être menées à bien sans difficulté grâce à l'engagement efficace de tous les collaborateurs et à une solution informatique efficace, et ce malgré des projets parallèlement en cours. Les 114 001 décisions n'ont guère donné lieu à des procédures judiciaires : les oppositions et les recours se sont maintenus, avec 0,66 % (753 oppositions) et 0,3 ‰ (39 recours), à un niveau ordinaire très bas.

Pool IGS: collaboration dans le cadre du projet Coopération

L'adhésion de la CCB au pool IGS (Informatique pour les assurances sociales : regroupement de 21 caisses cantonales de compensation) a donné le coup d'envoi du projet Coopération. Celui-ci prévoit une solution informatique commune. Dans le domaine des cotisations, l'application hôte existante de IGS doit être remplacée par des composants NIL de la CCB. Les choses peuvent sembler simples, mais en pratique, il s'agit là d'une opération complexe: les deux systèmes – l'application pour les prestations de IGS et l'application pour les cotisations de la CCB – doivent en effet s'ajuster l'un à l'autre dans des sous-domaines tels que par exemple le workflow, la gestion des adresses et la gestion des comptes individuels. En raison de son savoir-faire, la division Cotisations et allocations est impliquée avec de très nombreux collaborateurs dans le projet Coopération comme « locomotive » de la partie cotisations et allocations de la nouvelle application commune. Il s'agit, à partir des deux systèmes, de développer une nouvelle solution informatique améliorée et efficace pour l'ensemble du domaine AVS des caisses de compensation cantonales. Nous travaillons intensivement à cet objectif en collaboration avec nos collègues du pool IGS.

Allocations pour perte de gain APG

Au cours de l'année civile écoulée, nous avons traité au total 35 394 demandes d'APG et versé des indemnités APG pour 411 530 jours de service correspondant à un montant de plus de CHF 38 millions.

Les quelque 400 000 jours de service se répartissent de manière approximative à raison des deux tiers en prestations en faveur de l'armée et d'un petit tiers pour le service civil. Quelque 18 000 jours de service ont été accomplis dans la protection civile et 7300 jours en faveur de Jeunesse et Sport.

Les demandes d'APG ont pu être traitées rapidement et sans problèmes à la satisfaction des personnes faisant du service et de leurs employeurs.

Par rapport aux autres types de service, le traitement de la protection civile, du service civil et des militaires en service long réclame beaucoup de travail : en matière de protection civile, il y a un grand nombre de règles concernant le nombre maximal de jours de service autorisés par année civile pour la formation de base, la formation des cadres, la formation continue, les cours de répétition et les combinaisons entre ces différents types de services. En cas de dépassement du nombre de jours de service autorisé, l'Office fédéral de la protection de la population (OFPP) vérifie le caractère justifié des jours effectués. La solution informatique favorise un examen correct grâce à des tests de plausibilité intégrés mais, dans de nombreux cas, il faut demander des renseignements même s'il s'avère que les données sont correctes.

En matière de service civil également, l'OFPP doit procéder à une vérification dès 300 jours de service.

Dans ce domaine d'activité, les oppositions portent principalement sur le niveau du taux journalier de l'indemnité APG: comme un service militaire ou un service civil suit généralement une formation professionnelle, la question se pose constamment de savoir si la personne faisant du service aurait réellement accepté une place de travail avec un salaire plus élevé si elle n'en avait pas été empêchée par le service à accomplir. C'est là quelque chose qui ne peut généralement être constaté qu'une fois

le service accompli, respectivement qu'après avoir subséguemment débuté une activité lucrative. Les personnes faisant du service se voient toujours demander des précisions de manière soigneuse, par écrit ou par oral.

Allocation de maternité AM

En 2016, il a été traité plus de 3000 demandes d'allocation de maternité pour un total de 297 494 indemnités journalières et des allocations pour un montant de plus de CHF 32 millions. Une naissance sur trois dans le canton de Berne donne lieu au versement d'une allocation de maternité par la CCB. Il est à cet égard important de savoir que seules les femmes exerçant une activité lucrative peuvent demander une telle allocation. Les femmes qui n'ont pas travaillé avant la naissance n'ont pas droit à une allocation. Le canton de Berne ne connaît également pas d'allocation de naissance, mais seulement des allocations familiales, lesquelles sont cependant supérieures de 15 % au minimum fixé par la Confédération.

Depuis l'introduction de l'allocation de maternité en juillet 2005, la régularité des contrats de travail fait l'objet d'un contrôle serré notamment en cas de contrats de travail au sein de la famille, et il en va de même de la plausibilité des versements de salaire à la mère (et épouse). Les demandes manifestement construites intentionnellement sont ainsi devenues heureusement rares.

L'allocation de maternité est profondément ancrée dans la population. Le travail de la caisse de compensation consiste principalement à vérifier les conditions du droit à l'allocation, à additionner - cas de figure fréquent les salaires bruts en cas de pluralité de petits contrats de travail et à calculer l'allocation moyenne qui en résulte.

En 2016, moins de 30 cas ou environ 1% des demandes d'allocation ont dû être rejetées parce que les conditions n'étaient pas remplies.

Le traitement rapide des demandes et le versement ou la compensation des prestations avec les cotisations AVS/ AI/PC contribuent de manière significative à la satisfaction des mères et de leurs employeurs.

Division Prestations complémentaires

La réorganisation de la division Prestations annoncée en 2015 a été mise en œuvre au 1er janvier 2016. Deux nouvelles divisions, « Rentes et indemnités journalières » et « Prestations complémentaires », ont succédé à l'ancienne division Prestations. Le nouveau responsable de la division Prestations complémentaires est entré en fonction le 29 mars 2016. Les guelque 60 collaborateurs de la division Prestations complémentaires sont responsables de l'examen et du calcul des droits aux prestations complémentaires (PC). Outre le versement des prestations complémentaires annuelles, le remboursement des frais de maladie et d'invalidité et l'examen des oppositions font également partie du domaine de compétence de la division. La division Prestations complémentaires est soutenue par les 223 agences AVS du canton de Berne.

Dans le domaine des prestations complémentaires, les agences réceptionnent les documents et saisissent les données dans le système informatique de la caisse de compensation. Elles procèdent également aux premières investigations et servent d'interlocuteur pour les personnes qui perçoivent des PC.

Sur mandat de la caisse de compensation, les agences calculent enfin la participation aux coûts selon la loi sur l'assurance-maladie, les frais de transport qui ont été prouvés et les coûts de l'aide aux travaux ménagers.

Augmentation de la réduction des primes de l'assurance-maladie

Au cours de sa session de novembre 2015, le Grand Conseil a décidé d'augmenter les contributions cantonales à la réduction des primes. Le Conseil-exécutif a mis en œuvre cette décision en modifiant l'ordonnance cantonale sur l'assurance-maladie avec effet au 1er juillet 2016.

Cette décision a également eu des conséquences dans le domaine des prestations complémentaires : celles-ci comprennent en effet un montant forfaitaire pour l'assurance obligatoire des soins en cas de maladie. Ce montant n'est toutefois pas versé aux personnes assurées, mais directement aux assureurs-maladie. L'augmentation de cette contribution à la réduction des primes a entraîné une élévation du montant qui est versé directement aux assureurs-maladie. Le montant du droit aux prestations complémentaires lui-même n'a fondamentalement pas été touché par ces modifications. Dans de nombreux cas, le montant résiduel qui est versé aux personnes assurées s'en est par conséquent trouvé réduit.



Nombre de titulaires de dossiers en fonction de la première lettre

Dans le canton de Berne, les prestations complémentaires sont versées par la Caisse de compensation du canton de Berne. L'ensemble des guelque 47 500 personnes assurées ont recu une explication individuelle de ces modifications. Pour faire face aux questions, une hotline a par ailleurs été mise en place et a été très utilisée.

Grâce à des travaux préparatifs de grande ampleur menés avec le fournisseur du logiciel et l'Office des assurances sociales, le nouveau calcul en cours d'année – une tâche délicate - a été mené à bien sans problèmes.

Adaptation du paiement direct en faveur des assurances-maladie au 1er ianvier 2017

Le montant forfaitaire qui est reconnu à titre de dépense pour l'assurance obligatoire des soins en cas de maladie dans le cadre du calcul des prestations complémentaires et qui est versé directement aux assureurs-maladie correspondait jusqu'au 31 décembre 2016 au montant de la réduction individuelle de prime. A partir du 1er janvier 2017, le montant versé équivaut au maximum au montant de la prime moyenne.

Cette modification signifie qu'il faut procéder pour la deuxième fois en l'espace d'une demi-année à l'adaptation des modalités de versement des prestations complémentaires. Lors des travaux préparatifs, la caisse de compensation, son fournisseur de logiciel et l'Office des assurances sociales, qui était lui aussi directement impliqué, ont pu bénéficier des expériences faites lors de l'augmentation des réductions de primes au 1er juillet 2016.

Parmi les priorités des travaux préparatifs, il y avait d'une part les adaptations de système qui étaient nécessaires pour pouvoir effectuer correctement les nouveaux calculs. L'information complète de tous les groupes impliqués était d'autre part une préoccupation des travaux préliminaires. Un matériel d'information complet a été mis à la disposition des agences, de Pro Infirmis, de Pro Senectute et des personnes assurées elles-mêmes. La caisse de compensation s'attend toutefois à un grand nombre de demandes de renseignements de la part des personnes assurées dans la mesure où les montants résiduels qui leur sont versés directement par la CCB diffèrent dans certains cas fortement des anciens montants.

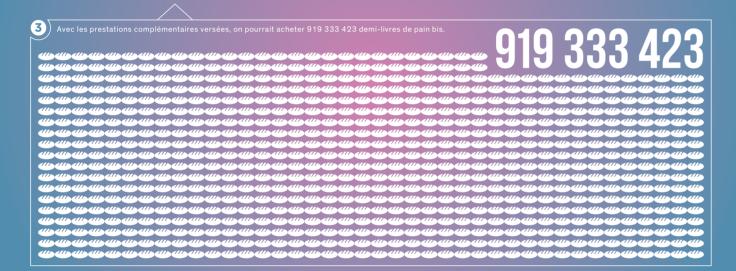
BEAT BRUNO ESTHER URS SUSANNE I STEFAN ROLF RITA MARGRITH ANITA ULRICH BRIGITTE MARGARITHA BARBARA MARCEL ROBERT ANNEMARIE, RENÉ YVONNE HANS RUDOLF SANDRA ELSBETH DORIS IRENE MANUELA MICHAEL JELSA JACQUELINE CORNELIA CHRISTOPH KARL MAG ELA MICHAEL JÜRG DAI ALENA BERNHARD ERWIN OLGA OTTO 102 835

> Nº 3 Les 100 prénoms les plus coûteux, PC 2016

Dans le canton de Berne, les prestations complémentaires sont versées par la Caisse de compensation du canton de Berne.



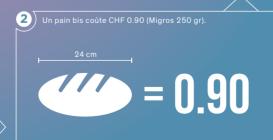
LE TOUR DU MONDE



1) En 2016, il a été versé dans le canton de Berne pour CHF 827 400 081.– de prestations



 $PC_{CHF}^{2016} = 827400081$



№4

Prestations complémentaires calculées en pains

Division Support et services

Les finances, l'informatique, le personnel et la logistique sont les tâches principales de la division Support et services (DSS). Le domaine spécialisé « Compte individuel » est lui aussi rattaché à la division DSS puisqu'il lui est lié tant du point de vue des cotisations que de celui des prestations. Enfin, le service de recours y est rattaché administrativement. 43 collaboratrices et collaborateurs contribuent grâce à leur engagement à ce que la Caisse de compensation du canton de Berne puisse assumer ses tâches principales avec succès.

La division Support et services se considère comme un point de contact interne. Notre responsabilité est de faire en sorte que les divisions Cotisations et allocations, Rentes et indemnités journalières et Prestations complémentaires disposent des ressources nécessaires. En matière d'exécution du 1er pilier, le personnel est très clairement essentiel. Afin de savoir comment les collaboratrices et les collaborateurs vivent leur environnement de travail, nous avons réalisé un sondage destiné à nous fournir des informations quant à l'adéquation entre les attentes et le vécu en matière de travail.

Personnel

Le sondage auprès du personnel a révélé que l'identification des collaboratrices et des collaborateurs avec la caisse de compensation est dans l'ensemble très élevée. Cela s'exprime par le fait que les collaboratrices et collaborateurs travaillent volontiers auprès de la CCB et qu'ils affichent une grande motivation. La caisse de compensation est perçue comme un employeur attractif, les collaboratrices et collaborateurs se sentent pris au sérieux et ils apprécient les rapports respectueux qui existent tant entre eux qu'avec les supérieurs.

La collaboration a par contre tendance à être perçue comme insuffisante. Cette affirmation pourrait avoir à faire avec l'hétérogénéité de la CCB. Nous nous intéresserons sérieusement ces prochains temps à la question de la collaboration entre les différentes équipes et les différentes divisions et espérons pouvoir apporter des améliorations.

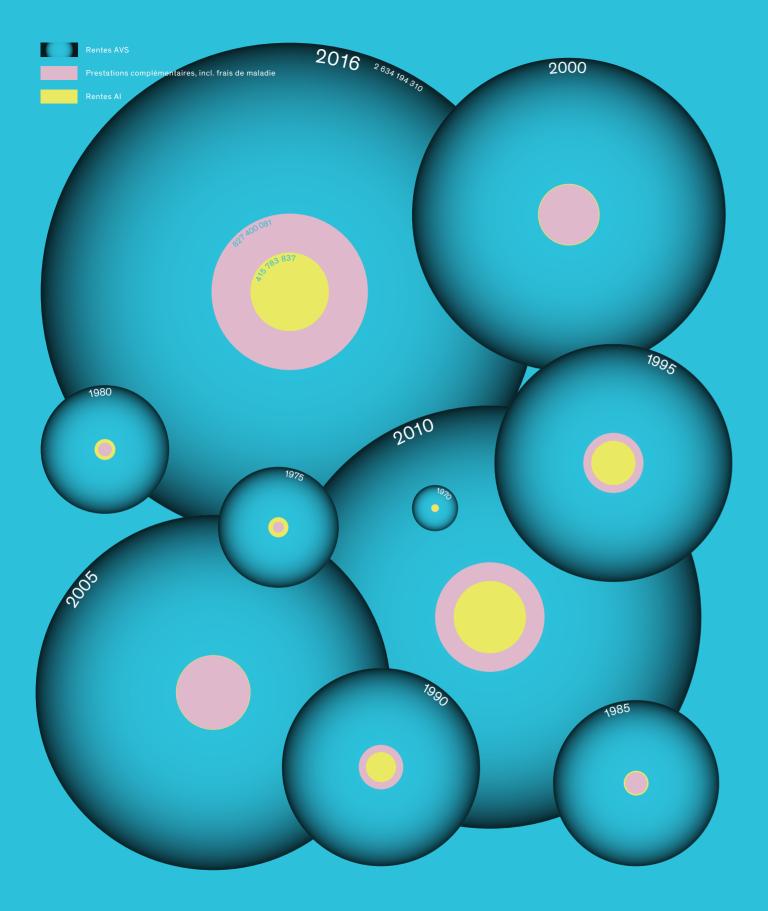
L'enquête auprès du personnel a révélé à nos responsables une série de forces et de faiblesses.

Informatique

Comme indiqué, notre informatique fournit une contribution essentielle à un travail efficace dans le domaine des assurances sociales. Pour être à la hauteur de cette attente, nous avons renouvelé l'infrastructure aux postes de travail, changé de système d'exploitation et mis à jour la palette de produits MS Office. Certains composants de l'infrastructure de réseau et des bases de données de l'application technique ont par ailleurs été actualisés.

Transformation de la réception

La réception a dû être transformée pour deux raisons : l'agressivité de notre clientèle de passage a dans l'ensemble augmenté, et le risque de sécurité dans la zone de réception s'en est trouvé de ce fait renforcé. Les postes de travail des collaboratrices de la réception devaient par ailleurs être mieux protégés contre le froid et le bruit. Les anciens meubles de la réception, le dallage froid et le plafond sans isolation phonique ont été enlevés, et tout a été refait à neuf. L'ensemble des câblages, la vidéosurveillance, le système d'alarme et l'éclairage ont été remplacés. Les collaboratrices de la réception sont désormais protégées à la fois du bruit, des courants d'air ainsi que de possibles agressions. Grâce à ces travaux, la zone d'entrée a été améliorée à tous points de vue, et les dames de la réception sont plus que satisfaites du résultat.



№ 5 Versements en comparaison: évolution depuis 1970

Mesures d'économie d'énergie

Depuis la fin de l'automne 2016, la Caisse de compensation du canton de Berne est raccordée à un chauffage à distance. Notre fournisseur de chaleur exploite à la Chutzenstrasse 24 un centre de calcul qui produit beaucoup de chaleur perdue grâce à laquelle nous pouvons depuis le mois d'octobre chauffer désormais l'ensemble de notre bâtiment de bureaux. Il n'y a que durant quelques journées très froides que nous devons pendant une courte période recourir au chauffage au gaz. Cette installation a pu être réalisée à peu de frais puisque nous avons pu utiliser les infrastructures nécessaires du bâtiment adjacent (administration fédérale). Seule l'intégration dans la commande automatique s'est révélée légèrement plus coûteuse que prévu.

Recours Al

Le service de recours de la Caisse de compensation du canton de Berne examine dans quelle mesure les cas Al et AVS des offices Al et des caisses de compensation professionnelles qui lui sont attribués peuvent faire l'objet d'un recours, et il conduit au besoin les recours dans le cadre des dispositions légales. L'équipe de trois collaborateurs traite chaque année quelque 60 cas en cours et quelque 800 nouveaux cas. En repérant et en annonçant de possibles cas de recours, les collaborateurs de l'AIBE contribuent à ce que le service de recours puisse réclamer chaque année plusieurs millions de francs de prestations Al à des tiers dont la responsabilité civile est engagée. Pour que les cas de recours puissent être repérés, le service organise régulièrement des formations au sein de l'Office Al du canton de Berne.

Comptabilité et finances

Pour la première fois depuis l'introduction du nouveau logiciel financier, la comptabilité financière et d'exploitation a pu être traitée de manière routinière en 2016. Une année d'exploitation sans maladies de jeunesse, sans questions ouvertes ni travaux de remise en ordre a permis un emploi du temps journalier structuré et planifié. L'utilisation du logiciel a permis d'accumuler de l'expertise et une familiarité toujours plus grande, et par conséquent de l'expérience, ce qui a rendu la réalisation des tâches, des statistiques et des évaluations plus simple et plus rapide. La comptabilité analytique et par centres de charges a pu être tenue de manière irréprochable et sans retard.

Les agences ont fait un large usage de l'offre en matière de formation continue. Les formations professionnelles en matière de cotisations (NIL) et de prestations (NIL+) au printemps et en automne 2016 ont été toujours complètes (16 participant-e-s par jour de cours). Grâce à cette formation, nous soutenons les agences au niveau technique et applicatif et apportons ainsi notre contribution à l'assurance de qualité.

Division Rentes et indemnités journalières

A partir du 1^{er} janvier 2016, la division qui était jusque-là responsable de l'ensemble des prestations (DP) a été scindée en deux divisions séparées. Les prestations complémentaires sont gérées par la division DPC, alors que l'ensemble des rentes et des indemnités journalières sont prises en charge par la division Rentes et indemnités journalières (DRIJ). Il a été procédé à cette séparation parce que l'éventail de subordination de quelque 100 collaboratrices et collaborateurs n'est pas optimal dans la hiérarchie plate de notre caisse de compensation. La direction espère grâce à cette mesure augmenter encore la qualité de la culture de conduite et d'entreprise.

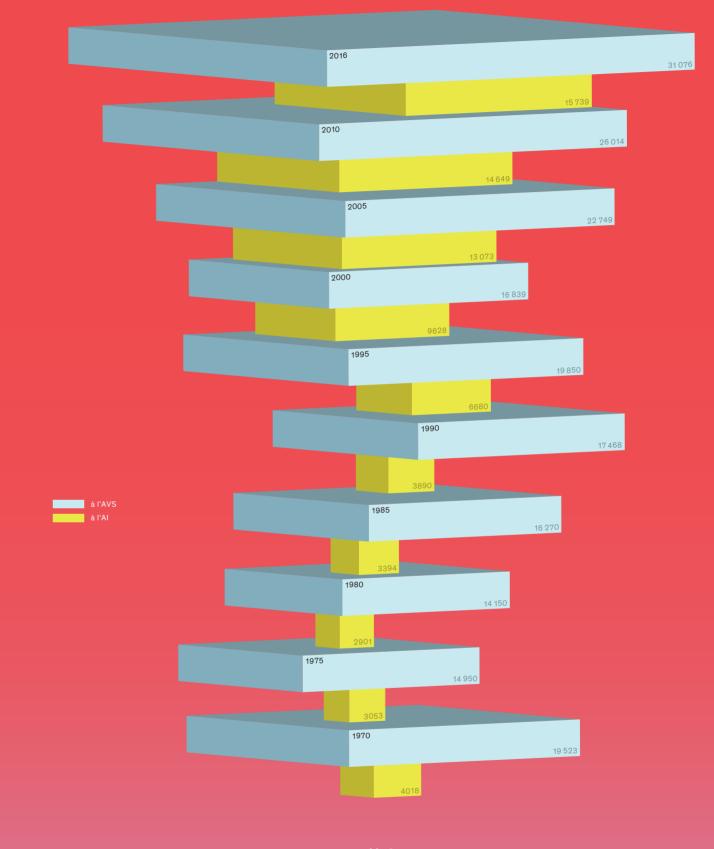
La division Rentes et indemnités journalières est responsable du versement correct des rentes AVS et Al. des allocations pour impotent et des indemnités journalières Al. Ces trois équipes sont soutenues par le support du système NIL+ propre à la division et par les services de base, qui sont chargés d'assurer un fonctionnement sans accrocs du trafic postal de la division. Afin de maintenir une structure de gestion légère, ces deux prestataires de services internes sont également à la disposition de la division sœur, la division Prestations complémentaires. Jusqu'en mars, la division a été dirigée par intérim par le directeur ; la nouvelle responsable, Brigitte Aebi, a été engagée le 1er mars.

Comme il n'a pas été procédé à des augmentations des rentes en 2016, ces adaptations de nature organisationnelle ont pu être traitées de manière optimale. L'ensemble des 148 000 rentières et rentiers ont recu leur rente de janvier et toutes les rentes suivantes de manière correcte et ponctuelle.

Pour 2016, la division DRIJ s'est fixée comme objectif de réunir les dossiers de rentes (dossiers AVS, AI et allocations pour impotents) de toutes les personnes bénéficiaires de prestations complémentaires qui se trouvent auprès d'autres caisses afin de les rassembler et de les traiter au

sein de la Caisse de compensation du canton de Berne. 8000 dossiers environ ont été réclamés aux autres caisses de compensations jusqu'au 31 décembre 2016. Cet objectif a pu être atteint avec l'aide des trois équipes spécialisées et du support. En 2017, il sera procédé aux travaux d'apurement de ces dossiers.

Depuis début 2015, le message relatif à la réforme Prévoyance vieillesse 2020 a été discuté au Parlement et au sein des commissions fédérales chargées de l'examen préalable. En 2016, tant le Conseil des Etats que le Conseil national se sont occupés de manière intensive de ce grand projet de réforme. Comme très peu de temps sépare la tenue de la votation populaire très probablement en automne 2017 et la première étape de la mise en œuvre au 1er janvier 2018, l'Office fédéral des assurances sociales (OFAS) et les caisses de compensation ont déjà fourni un travail très important de planification de la mise en œuvre possible de ce projet. Il est difficile à ce stade d'intégrer les adaptations telles qu'elles découlent des discussions en cours et de les mettre en œuvre au niveau technique et systémique. En 2016, la division Rentes et indemnités journalières s'est déjà occupée de manière intense des influences sur le calcul des rentes. L'adaptation technique du système NIL+ et la formation en temps utile des collaboratrices et collaborateurs ont été à cet égard au centre des priorités.



Nombre de bénéficiaires de PC à l'AVS et à l'AI : évolution depuis 1970

Organisation

Caisse de compensation du canton de Berne

Autorité de surveillance

Office fédéral

des assurances sociales (OFAS)

Organe de révision

Ernst & Young AG 3001 Berne

Conseil de surveillance

Président

Neuhaus Christoph

Membre du Conseil-exécutif, directeur de la justice, des affaires communales et des affaires ecclésiastiques du canton de Berne (président d'office)

Vice-présidence

Streiff-Feller Marianne

Conseillère nationale, Urtenen-Schönbühl

Membres

Bernasconi Roberto

Enseignant, membre du Grand Conseil, Malleray

Bohren Urs Friedrich

Economiste d'entreprise ESCEA, Bolligen

Ender Meinrad

Directeur de la Band-Genossenschaft, Berne

Graber Jean-Pierre

Dr ès sc. pol., conseiller national, La Neuveville

Mühlheim Barbara

Directrice KODA, membre du Grand Conseil, Berne

Organisation interne

Directeur

Schläfli Heiner

Economiste d'entreprise HES

Division Cotisations et allocations

Benz Martin

Chef de division, directeur suppléant Membre de la direction lic. ès sc. pol.

Division Rentes et indemnités journalières

Aebi Brigitte

Cheffe de division depuis 1.3.2016 Membre de la direction lic. ès sc. pol.

Division Prestations

Defuns Pascal

Chef de division depuis 29.3.2016 Membre de la direction M. A. HSG in Law

Division Support et services

Rudin Claudia

Cheffe de division Membre de la direction Employée de commerce dipl. ESGC

Office fédéral des assurances sociales (OFAS)

Conseil de surveillance





Directeur Heiner Schläfli



Division Cotisations et allocations (DCA) Martin Benz



Division Rentes et indemnités journalières (DRIJ) Brigitte Aebi



Division Prestations (DP) Pascal Defuns



Division Support et services (DSS) Claudia Rudin

Agences AVS

Comptes annuels 2016

Résultat du compte d'administration (bénéfice)

Contributions aux frais administratifs

Indemnités pour frais administratifs

Produits d'administration généraux

Produits

Produits de la fortune

Remboursements

Dissolution de provisions Total des produits

Rémunérations (émoluments)

Comptes annuels 2016 - Caisse de compensation du canton de Berne

Caisse de compensation du canton de Berne

3 419 027

50 056 670

21 546 140

3 281 724

2 284 507

4 003 269

15 531 107

1 750 854

1 190 329

50 056 670

468 740

2 936 622

21 490 497 3 066 395

2 228 763

4 708 917

16 447 006

1 746 334

1 297 281

Bilan	2016	2015
Actifs		
Avoirs en compte courant personnes assujetties au paiement de cotisations	5 372 775	5 355 382
Liquidités	714 909	1 030 282
Autres avoirs	683 276	3 925 068
Placement de capitaux	28 560 192	18 762 560
Immeubles	27 822 255	29 052 254
Biens meubles	1713	1596
Actifs transitoires	134 647	12 750
Total des actifs	63 289 767	58 139 892
Passifs		
Engagements en cours	1 818 661	1 880 063
Dettes compte courant	5600	7600
Autres dettes	17 000 000	17 000 000
Provisions	11 956 269	10 213 378
Passifs transitoires	594 392	543 033
Réserves générales	28 495 818	25 559 196
Résultat du compte administratif (bénéfice)	3 419 027	2 936 622
Total des passifs	63 289 767	58 139 892
Compte d'administration		
Frais de personnel	21 994 302	21 671 573
Frais de matériel	7 794 171	10 386 171
Coûts locaux/immeubles	3 340 873	3 042 036
Prestations de tiers	6 972 810	6 933 575
Intérêts passifs/coûts de capital	251 186	227 983
Amortissements	4 770 442	3 472 995
Frais administratifs généraux	290 119	499 238
Constitution de provisions	1 223 740	1 815 000

Compte d'exploitation AVS/AI/APG	2016	2015
Cotisations		
AVS/AI/APG	1 355 182 052	1 342 983 010
Assurance-chômage	243 710 589	240 532 341
Allocations familiales agriculture	2 106 408	2 058 052
Total des cotisations	1 600 999 049	1 585 573 403
Prestations		
Rentes AVS		
Rentes ordinaires	2 633 916 026	2 513 165 054
Rentes extraordinaires	278 284	1 175 684
Allocations pour impotents	39 158 766	35 739 704
	2 673 353 076	2 550 080 442
Prestations AI		
Rentes ordinaires	265 141 200	260 329 437
Rentes extraordinaires	104 887 134	100 353 907
Allocations pour impotents	33 410 580	31 298 195
Indemnités journalières Al	45 755 503	40 268 631
	449 194 417	432 250 170
Prestations allocations familiales agriculture		
en faveur des employeurs agricoles	2 931 233	3 088 994
en faveur des agriculteurs indépendants	13 375 084	14 186 831
	16 306 317	17 275 825
Prestations APG		
Allocations de perte de gain	70 257 484	69 828 792
Redistribution		
Taxe sur le CO ₂	7 736 317	7 926 155
Total des prestations	3 216 847 611	3 077 361 384

Comptes annuels 2016

Caisse d'allocations familiales du canton de Berne

Bilan	2016	2015
Actifs		
Avoirs en compte courant personnes assujetties au paiement de cotisations	12 679 965	12 311 532
Liquidités	1 184 085	1 176 499
Autres avoirs	292 770	302 878
Placements de capitaux	111 860 657	110 414 394
Comptes de régularisation	496 092	661 027
Total des actifs	132 352 942	126 513 569
Passifs		
Engagements en cours	11 170	0
Provisions	1 120 716	1 105 929
Provisions corrections de valeur sur les placements de capitaux	6 500 000	4 000 000
Réserves générales	121 407 640	121 350 650
Résultat du compte d'administration (bénéfice)	3 313 416	56 990
Total des passifs	132 352 942	126 513 569

Compte d'administration

Charges		
Frais de personnel	1 584 102	1 589 497
Frais de matériel	727 418	1 418 217
Coûts des locaux	173 202	177 783
Prestations de tiers	1 537 386	1 510 900
Coûts de capital	134 683	48 975
Amortissements sur immobilisations corporelles	169 949	163 078
Frais administratifs généraux	2870	3061
Correction de valeur sur les placements de capitaux	3 173 425	0
Provisions/corrections de valeur sur les placements de capitaux	3 626 850	1 800 000
Total des charges	11 129 885	6 711 511
Produits		
Rémunérations	242 951	236 632
Produits de la fortune	2 264 186	1 599 001
Produits de prestations	11 840	16 306
Résultat du compte d'administration (perte)	1 126 850	0
Résultat du compte d'administration	7 484 058	4 859 572
Total des produits	11 129 885	6 711 511

Compte d'exploitation	2016	2015
Charges		
Allocations familiales	245 804 393	248 421 956
Amortissements sur les demandes de restitution/remises	77 612	110 676
Demande de restitutions allocations familiales	- 1 000 959	- 1 050 239
Résultat compte d'exploitation (bénéfice)	10 797 474	4 916 562
Total des charges	255 678 520	252 398 955
Produits		
Cotisations	256 949 190	253 710 889
Cotisations prescrites/avec remise	- 1 330 670	-1311934
Total des produits	255 618 520	252 398 955

Prestations complémentaires (PC)

Prestations complémentaires annuelles		
àl'AVS	487 015 642	483 291 272
à l'Al	277 478 247	278 165 700
	764 493 889	761 456 972
Frais de maladie et d'invalidité		
àl'AVS	38 973 763	38 307 287
àl'Al	23 932 430	23 062 446
	62 906 193	61 369 733
Total des prestations PC	827 400 082	822 826 705

26 Rapport de révision « uniquement en allemand »



Ernst & Young AG Schanzenstrasse 4a Postfach CH-3001 Bern Telefon +41 58 286 61 11 Fax +41 58 289 68 27 www.ey.com/ch

An den Aufsichtsrat der AKB und IVBE der Ausgleichskasse des Kantons Bern Chutzenstrasse 10 3007 Bern Bern, 18. April 2017

Revision AHV/IV/EO/EL/FL 2016

Sehr geehrte Damen und Herren

Gestützt auf Art. 68 AHVG sowie Artikel 160 Abs. 2 und Art. 169 AHVV hat das Bundesamt für Sozialversicherungen BSV Weisungen für die Revision der AHV-Ausgleichskassen (WRAK) erlassen. Umfang und Gegenstand der Revision ergeben sich aus diesen Weisungen.

Vom 27. Juni bis 29. Juli 2016 sowie vom 27. Februar bis 9. März 2017 haben wir die Haupt- und die Abschlussrevision AHV/IV/EO/EL/FL bei der Ausgleichskasse des Kantons Bern vorgenommen. Die beiliegende Jahresrechnung des Rechnungskreises 9 bildet einen Bestandteil unserer durchgeführten Prüfungen. Über das Ergebnis unserer Arbeiten erstatten wir den zuständigen Stellen weisungsgemäss Bericht; der Bericht über die Hauptrevision datiert vom 21. November 2016, jener über die Abschlussrevision datiert vom 18. April 2017.

Bei unserer Revision sind wir nicht auf Sachverhalte gestossen, die Massnahmen seitens der Ausgleichskasse zur Einhaltung von gesetzlichen Bestimmungen erfordern.

Ernst & Young AG

Christof Gerber Executive Director Sandra Leumann Manager

Beilage

► Jahresrechnung Rechnungskreis 9 (Bilanz, Verwaltungsrechnung (ohne NIL/NIL+) und NIL/NIL+ -Rechnungen mit Rechnungsergebnis der Ausgleichskasse)

Rapport annuel 2016 Caisse de compensation du canton de Berne

Impressum

Conception et réalisation :

lexte : Caisse de compensatior Ju canton de Berne

Impression:
Druckerei Läderach SA, Berr



AUSGLEICHSKASSE DES KANTONS BERN CAISSE DE COMPENSATION DU CANTON DE BERNE